

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 12 MARS 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc.

Secrétaire de Séance : Mme Fallot

**Présents** : Mmes Morel, Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amarin, MM. Aymont, Ameno, Carlod, Vesin, Deville

**Excusés** : -

**Absents** : Mme Bigot

### Ordre du Jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2019
- 3- Déclaration d'Intention d'Aliéner
- 4- Convention financière entre la communauté d'agglomération et la commune pour l'installation de bornes électriques
- 5- Police pluri communale
- 6- Délibération parcelles Desmaris
- 7- Compte-rendu des commissions municipales
- 8- Courriers, divers

### - Compte-rendu d'activités -

M. le Maire ajoute un point à l'ordre du jour concernant la régie de la bibliothèque.

#### 1- Désignation du secrétaire de séance

Mme Fallot est désignée secrétaire de séance.

#### 2- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 Février 2019

Le compte-rendu du conseil du mois de février est adopté, à l'unanimité.

#### 3- Déclaration d'intention d'aliéner

M. le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner :

- DIA n° 2019/08 : la propriété de M. MARTINEK Yann et Mme CHAREL Stéphanie, 191 Chemin de la Forêt à Ecorans, cadastrée B 1083 de 807 m<sup>2</sup>.  
Acquéreurs : M. et Mme SCHMIDLI

La Commune et la Communauté d'agglomération ne font pas valoir leur droit de préemption pour cette déclaration.

#### **4- Convention financière entre la communauté d'agglomération et la commune pour l'installation de bornes électriques**

La convention a pour objet de fixer les relations entre la commune et la Communauté d'agglomération du Pays de Gex dans le cadre du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex règle le coût total de la fourniture et du génie civil des bornes de recharge pour véhicules électriques déployées sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

La commune s'engage à rembourser la Communauté d'agglomération du Pays de Gex au coût réel des dépenses, subventions déduites :

- 1<sup>ère</sup> borne installée : la Communauté d'agglomération subventionne une borne par commune.

Pour la commune, le coût estimé du génie civil et de la fourniture correspond à 11 100 € HT. Une subvention à hauteur de 70 % du coût total de l'installation s'applique. La commune s'engage à rembourser à la communauté d'agglomération les 30 % restant à sa charge.

- Autres bornes supplémentaires : les communes rembourseront la totalité de la fourniture et du génie-civil à partir de la deuxième borne déployée sur leur territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention financière passée entre la commune et la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, et autorise M. le Maire à signer cette convention.

#### **5- Police pluri communale**

M. Giancesello est en arrêt maladie depuis le mois de juin 2018.

M. Poiret sera en disponibilité à partir du 13 mai 2019.

Les 3 communes ont lancé le recrutement de 2 policiers municipaux.

M. le Maire lit le courrier qu'il a adressé aux deux autres maires pour répondre aux griefs qui lui étaient adressés suite à la réunion du 13 février à Péron.

#### **6- Délibération parcelles Desmaris**

Lors de la séance du mois de janvier 2017, le conseil municipal avait décidé de proposer un prix de 4000 € à Mme Desmaris Raymonde pour l'achat de 3 parcelles boisées cadastrées B 802 de 1890 m<sup>2</sup>, G 56 de 493 m<sup>2</sup> et G 90 de 2810 m<sup>2</sup>.

Aucune délibération n'avait été prise mais le notaire nous la demande aujourd'hui pour finaliser la vente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles B 802, G 56 et G 90 de Mme Desmaris Raymonde au prix de 4000 € et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

#### **7- Régie de la bibliothèque municipale**

Mme Vernaz est nommée régisseur suppléant au régisseur de la bibliothèque municipale.

#### **8-Compte-rendu des commissions**

**Voirie** : M. Stéphane Roumat reprendra le travail le 19 mars.

**Skatepark** : Mme Meresse souhaite associer des jeunes de Collonges à la décoration du futur skatepark. Elle prépare un projet dans ce sens afin que 5-6 jeunes (à partir du CM2) soient encadrés par une association spécialisée pour réaliser des tags sur le futur skatepark. Cette association pourrait expliquer aux jeunes comment réaliser des tags et les leur faire réaliser. Les tags choisis seront soumis à l'accord du conseil municipal.

Il serait préférable que les jeunes intéressés fondent une association ou adhèrent à la jeunesse d'Ecorans.

Les informations seront mises dans le prochain Echo Collongeois.

## **9- Courriers, divers**

- Le vote du budget aura lieu le mardi 26 mars à 20h et 20h30.
- Demande d'aide exceptionnelle de Mlle Ramillon Laurie :

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de Mlle Ramillon, résidente à Collonges d'aide au financement de son stage humanitaire. Mlle Ramillon est étudiante en 2<sup>ème</sup> année dans une école d'infirmière. Elle va effectuer un stage humanitaire au Vietnam, dans un orphelinat, durant tout le mois de juin 2019. Elle a fourni à l'appui de sa demande d'aide son budget prévisionnel. Plusieurs actions ont déjà été menées par Mlle Ramillon pour financer son voyage.

Il est procédé au vote, pour ou contre une aide exceptionnelle de 500 € :

Pour : Mmes Morel, Nury, Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amarin, MM. Duparc, Perreal, Aymont, Carlod, Vesin, Deville  
Abstention : -  
Contre : M. Ameno

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'attribuer une aide exceptionnelle de 500 € à Mlle Ramillon Laurie pour son stage humanitaire au Vietnam et mandate le Maire aux fins d'exécuter la présente décision.

- Demande de Mme Lienard de gratuité de la salle du Foyer Rural dans le cadre du salon Féminattitude le 31 mars : M. le Maire a reçu Mme Lienard. M. le Maire lui demande de nous fournir les papiers concernant son association avant de prendre une décision.

La séance est levée à 21h15.